

Fonctionnement du restaurant scolaire

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est faite pour l'année scolaire et engage pour les trois trimestres. Le changement de qualité en cours d'année (uniquement en fin de trimestre) ne peut intervenir qu'aux motifs de déménagement, de maladie ou de modification d'emploi du temps.

Les différents régimes possibles

- **DEMI-PENSIONNAIRE** au forfait : pour les élèves fréquentant le restaurant scolaire tous les jours de la semaine (le restaurant scolaire est ouvert le mercredi midi). Ils doivent acheter un badge d'accès à 6.00 €. Ce badge sera valable pour toute la scolarité au Lycée Professionnel.

Tarifs : 2020/2021	191.60 € trimestre septembre-décembre 2020
	150.70 € trimestre janvier-mars 2020
	<u>136.92</u> € trimestre avril-juin 2020
<u>TOTAL</u> :	479.22 €

Une facture trimestrielle est adressée à la famille.

- **INTERNE** au forfait. Ils doivent acheter un badge d'accès à 6.00 €. Ce badge sera valable pour toute la scolarité au Lycée Professionnel. Ils doivent également acheter un badge d'accès pour le Lycée Boissy d'Anglas où ils sont accueillis pour le repas du soir, la nuitée et le petit déjeuner. Le badge à 6.00 € sera valable pour toute la scolarité.

Tarifs : 2020/2021	553.60 € trimestre septembre-décembre 2019
	434.95 € trimestre janvier-mars 2020
	<u>395.40</u> € trimestre avril-juin 2020
<u>TOTAL</u> :	1383.95 €

Une facture trimestrielle est adressée à la famille.

- **EXTERNE** : pour les élèves ne fréquentant le restaurant scolaire qu'occasionnellement. Ils doivent acheter un badge d'accès à 6.00 €. Ce badge sera valable pour toute la scolarité au Lycée Professionnel.

Prix du repas : 3.65 €

Le compte de l'élève doit être approvisionné **avant** le passage au restaurant scolaire. Règlement d'un montant minimum de 12 € en chèque ou espèces auprès du service intendance.

REMARQUE : une augmentation de tarif pourra éventuellement intervenir au 1^{er} janvier 2021 (vote des tarifs par le Conseil d'administration).

le 18/06/2020